

1979/11A

SR/Doc

REPUBLIQUE DU SENEGAL

PRIMATURE

SEC: RETARIAT D'ETAT
A LA REC: HERCHE SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE

CN0100526
FO11/AS40
D10

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU CONSEIL AFRICAIN
DE L'ARACHIDE (C.A.A.) TENUE A DAKAR
DU 5 AU 10 NOVEMBRE 1979

par

S. DIATTA

CHRA - DAKAR - SENEGAL	
Date	24/12/79
Montre	1011.00
Montre	OND
Montre	SR/Doc.

Décembre 1979

Centre National de Recherches Agronomiques
de BAMBEY

INSTITUT SENEGALAIS DE RECHERCHES AGRICOLES

(1. S. R. A.)

I - INTRODUCTION

Du 5 au 10 et du 13 au 14 novembre 1979, se sont tenues à Dakar les 32^e et 8^e sessions ordinaires des Conseils des Représentants et des Ministres du Conseil Africain de l'Arachide (C.A.A.). Outre le Secrétariat exécutif du CAA, tous les pays membres étaient représentés.

- 1- la Gambie
- 2- le Mali
- 3- le Niger
- 4- le Nigeria
- 5- le Sénégal
- 6- le Soudan.

Les travaux du Conseil des Représentants ont été ouverts par Monsieur Uusmane SECK, Ministre des Finances et des Affaires économiques du Sénégal le lundi 5 novembre à 10h au Centre International d'échanges; il revenait au Premier Ministre de clôturer ceux du Conseil des Ministres le mercredi 14 novembre à 17 h à la salle de Conférence du Secrétariat Général de la Présidence de la République.

II - ORGANISATION DES TRAVAUX

Après l'ouverture des travaux par le Ministre des Finances et des Affaires économiques, deux commissions furent constituées:

- une commission scientifique et technique
- une grande commission devant traiter des problèmes administratifs, économiques et financiers, commerciaux.

La commission scientifique et technique où je siégeais avait à son programme l'ordre du jour suivant:

- 1- Rapport sur l'exécution du projet régional de lutte contre l'aflatoxine
 - financement CEE
 - financement PMUD.
- 2- Examen du rapport de l'étude de factibilité pour la construction d'unités de fabrication d'aliments du bétail;
- 3- Examen de la note sur les programmes de formation;
- 4- Programme régional de recherche sur l'arachide;
- 5- Rouille de l'arachide: les régions touchées, manifestations récentes et méthodes de lutte
- 6- Examen de la note sur les résidus des pesticides
- 7- Revue et bulletin de l'arachide;
- 8- Rapport d'activités du département scientifique et technique pendant l'année 1978-79.

Y- Réunion conjointe CNUCED/FAO sur les huiles végétales et graines oléagineuses

10- questions diverses.

Tous les points de l'ordre du jour ont été abordés et les conclusions suivantes sont retenues pour chacun d'eux.

1- Rapport sur l'exécution du projet régional de lutte contre l'aflatoxine

Rappelons que ce projet a bénéficié de deux financements: CEE et

1.1- Financement C.E.E.

Il concerne la construction de laboratoires et leur équipement, les produits chimiques et la formation.

1.11. Construction de laboratoire

Certains pays, comme le Mali et le Niger ont des difficultés du fait de l'insuffisance de l'enveloppe accordée par la C.E.E. Ainsi le Mali a demandé à la délégation locale du FED d'utiliser le reliquat de son budget formation pour la construction du laboratoire. Le Niger se trouvant dans la même situation déploie en ce moment des efforts pour trouver le complément de fonds nécessaires à la réalisation d'un grand laboratoire. La commission ayant pris acte a suggéré que les fonds C.E.E. encore disponibles soient consommés dans leur intégralité.

1.12. Équipement de laboratoire et produits chimiques

D'une manière générale tous les délégués ont manifesté leur mécontentement à l'endroit de la SUMAC, société belge adjudicataire pour le lot équipement et le lot produits chimiques pour le montant total de 11,926,474 francs belges. En effet :

- Les commandes ne sont pas encore entièrement livrées malgré le délai prévu dans la lettre du marché signée le 1^{er} décembre 1978. Il est mentionné dans cette lettre que le matériel doit être livré cinq (5) mois au plus tard à compter de la date de réception de la lettre de marché contre-signée. SUMAC ayant contre-signé la dite lettre de marché le 22 janvier 1979, la livraison devait se faire avant ou au plus tard le 22 juin 1979.

- Certains matériels livrés sont incomplets ou non conformes à la spécification.

- Pour certains pays des produits chimiques demandés purs auraient été livrés dans des contenants métalliques rouillés.

La commission a demandé au Secrétariat de prendre contact avec SÛMAC pour lui signifier le mécontentement du C.A.A. et l'informer de l'application des clauses de pénalités.

1.13. Formation

- Cinq (5) stagiaires des pays francophones (2 maliens, 2 nigériens, 1 sénégalais) ont suivi des cours organisés ^{par le Dr.} Jemmal au service des mycotoxines de l'INRA à Paris. Le programme du stage a été respecté dans l'ensemble. Cependant les stagiaires déplorent le manque de structure d'accueil.

- Six (6) stagiaires également des pays anglophones (2 gambiens, 2 nigériens, 2 soudanais) ont suivi des cours au T.P.I. de Londres. Ces stages n'avaient pas reçu le per diem proposé par le C.A.A. et accepté par le FED au moment des négociations. La commission a demandé au Secrétariat de reprendre contact avec le délégué du FED à Lagos de manière à trouver une solution au problème posé; d'envoyer une mission à Bruxelles si une solution n'est pas trouvée à Lagos.

Rappelons que le financement C.E.E. était de 3 millions d'unités de compte européennes, réparties comme suit :

1- Campagne prospection de ventes	403.000 UCE
2- Etude factibilité pour construction unités fabrique aliments bétail	150.000 "
3- Construction laboratoire	90.000 "
4- Equipement laboratoire	204.000 "
5- Produits chimiques	96.000 "
6- Formation	86.000 "
7- Unités de détoxification	1.974.000 "
Total	3.000.000 "

1.2- Financement PNUD

Le département scientifique et technique a informé la commission de ce que le fonds total accordé par le PNUD est passé de 724.815 (dollars U.S. à 786.220 pour tenir compte des ajustements intervenus dans les salaires des experts.

3- Rapport de l'étude de factibilité pour la construction d'unités fabriques d'aliments de bétail

L'ISRA n'a pas été destinataire du document.. Seuls le MDR, la SODEVA, la SEIB, la SONACOS l'avaient reçu au niveau du Sénégal. Le document a été présenté par le Dr. SCHWAB et les points suivants ont été soulevés :

- Diourbel (Sénégal), situé dans le bassin arachidier et non loin d'une zone d'élevage, peut être aussi un site à retenir.

disponible; (paille de riz et autres sous-produits de récolte) et préconiser leur utilisation.

- Il n'est pas fait mention des besoins réels des troupeaux pendant les périodes difficiles de sécheresse.

- Le développement de la production laitière qui n'est pas souligné dans le rapport doit aussi être tenu en compte pour permettre de sauver les veaux dans les zones d'élevage.

- L'accent devait être mis sur la fabrication de prémix.

- Il est préférable que les unités à construire aient des services de ventes touchant le maximum d'utilisateurs.

- Il est indispensable que les unités utilisent le maximum de tourteau d'arachide.

- Les unités de fabrication d'aliments ne doivent pas être obligatoirement rattachées à des huileries. Il a été demandé aux pays membres du CAA d'envoyer leurs observations détaillées au Département scientifique et technique.

3.- Examen de la note sur les programmes de formation

Un programme de formation assez détaillé a été présenté par le Département scientifique et technique du CAA. Ce programme adopté après discussion par la commission comporte les points suivants :

3.1- Cours de formation en analyses et mesures contre les mycotoxines

3.11. Connaissances générales

- Conditions favorables au développement des moisissures et à la production de la toxine

- Méthodes de culture et d'identification des champignons producteurs de toxine

- Aspects pathologiques des mycotoxines

- Effets d'une contamination au mycotoxine

- Echantillonnage, problèmes de stockages et séchage

- Mesures contre la contamination.

3.12. Analyse et procédés d'analyse

- Analyse de l'aflatoxine dans divers produits (noix, lait, fromage, oeufs, viande, etc....).

- Procédés d'analyse pour une variété de mycotoxines

- Dosage de l'aflatoxine

- Diverses méthodes d'analyses de l'aflatoxine

- Techniques mini colonnes

- Colonnes de chromatographie

- Fluorotoxicomètres

- Chromatographie à phase liquide

- Densitométrie, etc. . .

3.13. Méthode de lutte

- Méthode biologique
- Méthode physique
- Méthode chimique

3.2- Cours de formation on détoxification

Cette partie comprend notamment :

3.21. Méthode physique de détoxification

- Séparation physique
- Irradiation
- Détoxification par solvants

3.22. Méthode chimique de détoxification

- Hydrate de sodium
- Méthylamine
- Ammoniac
- Eau oxygénée
- Hypochlorate de sodium
- Hypochlorate de sodium et hydrate de calcium

3.23. Méthode biologique de détoxification

Il a été établi que certains champignons, bactéries et protozoaires transforment ou éliminent les aflatoxines D1 et C1. Une formation dans ce domaine serait très intéressante.

3.3- Cours de formation en mycologie, en méthode de reproduction pour la résistance à *Aspergillus flavus*, et en méthode de lutte et de prévention contre la contamination fongique

- Technique d'examen
- Mécanisme de résistance à *A. flavus*
- Entrecroisement entre les lignées résistantes

La commission a invité les pays membres qui n'auront pas envoyé leurs suggestions en matière de formation à le faire dans un délai de deux (2) mois.

4- projet régional de recherche sur l'arachide

Les points suivants ont été retenus comme pouvant faire l'objet du programme de recherche :

- Mise au point de variétés résistantes à l'aflatoxine et à la rouille
- Recherche sur l'adaptabilité des variétés à la sécheresse.
- Physiologie et rendement de l'arachide
- Problème de stockage et de conservation de l'arachide particulièrement de semences.
- Mise en place d'essai régional variétal.

- Approfondissement des études technologiques de l'arachide et de ses sous-produits
- Création pour les pays membres d'une banque de gènes

La commission a insisté sur le caractère régional que doivent avoir les projets de recherche.

5- La rouille de l'arachide - Les régions touchées

Le Département scientifique et technique du CAA a présenté un document faisant le point sur l'évolution de la maladie en Afrique. Il s'avère que depuis 1974, année de sa manifestation en Afrique, treize (13) pays africains ont été touchés, en quatre ans. La rouille a été récemment signalée en Côte d'Ivoire, en Haute-Volta, au Mali, au Niger, au Nigeria, au Sénégal et au Soudan. Cette expansion rapide laisse supposer que la rouille existe également dans les pays voisins de ceux où sa présence a été notée.

La commission a demandé au Département scientifique et technique du CAA d'élaborer un document sur les moyens de lutte contre cette importante maladie.

6- Examen de la note sur les résidus de pesticides

Le document présenté par le Département scientifique et technique passe en revue les différents produits avec leurs doses recommandées. Il fait ressortir le problème de législation ou de matière d'utilisation des pesticides.

Il a été retenu que l'élaboration d'un tel document se continuera pour être complétée au fur et à mesure de l'apparition de nouveaux résultats.

7- Revue et Bulletin de l'arachide

La commission a été informée que le second volume du bulletin de l'arachide est prêt dans sa forme définitive en français et en anglais.

Le troisième volume a été fait et distribué aux pays membres. Sa parution étant prévue pour Avril-Mai 1980, il est demandé à chaque pays de faire parvenir ses commentaires au Département scientifique et technique du CAA à Lagos.

Il a été retenu qu'une carte de l'Afrique en couleur portant le motif du plant d'arachide et la représentation des Etats membres du CAA soit reproduite sur la couverture du bulletin de l'arachide.

8- Activités du Département Scientifique et Technique pendant l'année 1978-79

Un rapport assez détaillé sur les activités du D.S.T. a été présenté. Il contient les programmes régionaux de recherche (aflatoxine, arachide, formation....), les publications (troisième volume de la revue de l'arachide en chantier...), les rapports, le prix du conseil (Nigeria et Sénégal, lauréats 1975/77) les réunions, séminaires et conférences.

9- Réunion conjointe d'experts CNUCED FAO

Cette réunion devrait permettre aux experts de discuter et échanger des idées sur les problèmes relatifs à la production arachidière. Celle-ci ayant été retenue comme produit de base pouvant par conséquent bénéficier du financement du 2^e Guichet. Les experts devaient en conclusion proposer des thèmes de recherche sur l'arachide à caractère régional.

La commission a établi que sept thèmes de recherche méritent de faire l'objet de programmes régionaux.

- a) Augmentation de la production de l'arachide
- b) Mise au point de variétés résistantes à la rouille, aflatoxine, sécheresse, cercosporium.....)
- c) Stockage et conservation des arachides
- d) Diversification de l'utilisation de l'arachide et des sous-produits
- e) Vulgarisation
- f) Valorisation des produits transformés
- g) Formation.

10- Questions diverses

Quelques points ont été soulevés à titre d'information. C'est ainsi que: au niveau de la formation le D.S.T. a informé la commission que le Dr. JEMMALI propose d'organiser du 15 mars au 15 juin 1980 un cours sur les mycotoxines à Paris. Le Dr. COCKER proposa aussi d'organiser un autre programme de formation au T.P.I de Londres du 24 mars au 4 mai 1980.

La commission a demandé au D.S.T. d'explorer la possibilité d'organiser le cours du Dr. JEMMALI sous le financement PNUD, ceci pour les candidats francophones. Tandis que pour les candidats anglophones il a été demandé au D.S.T d'organiser le cours du T.P.I. sous réserve que la durée de ce cours soit portée à deux (2) mois au minimum et que le problème du per diem soit résolu.

III - CONCLUSION

Voilà en gros les conclusions des principaux points de l'ordre du jour de la commission scientifique et technique, conclusions adoptées dans leur ensemble par le Conseil des Ministres. Il est important de mentionner que ^{le} nouveau budget du C.A.A. s'élève à 724.100 Nairas.

RECOMMANDATIONS ET DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

1 - CREATION D'UN FONDS DE COMPENSATION DU C.A.A.

Le principe de la création du Fonds a été réaffirmé par le Conseil des Ministres. Cependant une étude approfondie doit être faite pour déterminer le volume du Fonds, la part qui pourrait être financée par les sources extérieures et celle que devraient contribuer les Etats membres sur la base d'une clef de répartition à définir. L'étude devra être faite par un comité ad hoc.

2 - CAMPAGNE DE PROMOTION DE VENTES

Mis au courant des difficultés que le Secrétariat a rencontrées dans ce domaine avec l'agence Richmond Towers, le Conseil des Ministres a entériné la résiliation du contrat qui liait le Conseil africain de l'arachide à l'agence. Il a invité le Secrétariat et le Conseil des Représentants du C.A.A. à redoubler d'efforts pour que la commission de promotion de ventes prépare le plus tôt possible le programme minimum et le programme d'action pour la 3ème phase de la campagne.

3 - Le principe de la création d'un comité économique permanent a été retenu. Ce comité composé d'un délégué par pays sera chargé d'étudier, à chaque fois qu'il le faudra, les questions à caractère économique et commercial comme par exemple l'harmonisation des positions des pays membres dans les discussions sur les produits oléagineux en général et l'arachide en particulier au niveau des instances internationales.

4 - A la suite du choix de l'arachide comme un des produits oléagineux, pilote, pour l'élaboration de projets susceptibles de bénéficier du financement du second Guichet du Fonds Commun, le Conseil des Ministres a demandé au Secrétariat du C.A.A de se mettre en rapport avec celui de la CNUCED pour connaître de façon précise les arrangements institutionnels nécessaires pour la présentation des projets élaborés dans le cadre du CAA.

5 - Le Conseil des Ministres recommande à tous les pays membres de participer activement aux réunions des organisations traitant des produits de base en particulier la CNUCED et la FAO.

6 - Le Conseil des Ministres a invité le Conseil des Représentants du CAA à étudier les projets susceptibles d'être présentés pour financement dans le cadre de la nouvelle convention de Lomé. Ces projets doivent revêtir un caractère régional.

7 - SITUATION DU MARCHE MONDIAL DES OLEAGINEUX

Il a été constaté In stagnation de la production arachidière face à une croissance graduelle de la production du soja et du tournesol. Afin de permettre à l'arachide de retrouver sa place sur le marché international les recommandations suivantes ont été adoptées:

- relance de la production arachidière en réalisant les projets de recherche et de développement qui peuvent être financés par le Deuxième Guichet du Fonds Commun ou par la CEE ou plus tard par le Fonds de compensation du CAA;
- assurer La présence constante du CAA sur le marché pour agir SUR son cours;
- poursuivre la campagne de promotion de ventes dans ^{nus} marchés traditionnels et aussi dans les pays du tiers monde afin de trouver du nouveaux marchés;
- organiser l'harmonisation des politiques de vente des pays membres du CAA. Pour cola, tsnir une réunion des Directeurs des offices de commercialisation des pays membres à La veille de l'ouverture de chaque campagne.

8. CREATION D'UN DEPARTEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL-

Le Conseil a recommandé la création d'un tel département au sein du Secrétariat du CAA, .

9 - PROJET DE REGLEMENT FINANCIER

Ce projet sera examiné en premier lieu par un comité ad hoc, composé d'un représentant par pays, qui se réunira 3 l'occasion de la prochaine session du Conseil des Représentants. Le rapport de ce comité ad hoc sera soumis à la prochaine session du Conseil des Ministres.

10 - BUREAUX ET TERRAIN POUR LE SIEGE DU C.A.A. à LAGOS

Le Conseil. des Ministres a été informé de ce que deux terrains sont proposés au choix du Secrétariat pour la construction des bureaux et résidences. Il a été demandé au Secrétariat de visiter très rapidement les terrains proposés et de prendre contact avec le service fédéral de l'habitat afin d'opérer un choix parmi les possibilités offertes.

11 - Le Nigeria assurera la présidence du Conseil des Ministres,

Il a également été décidé que le poste du Directeur économique et commercial reviendra au Nigeria.